

**DÉCISION DU MAIRE
N°DM 2026-53**

**FIXANT LE TARIF POUR LES SORTIES ET ACTIVITÉS ORGANISÉES
PAR L'ESPACE JEUNESSE DE DECEMBRE 2026 à FEVRIER 2027**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260320_06 en date du 20 mars 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire pour fixer notamment les tarifs des manifestations culturelles, ainsi que des sorties, séjours et activités Enfance-Jeunesse ;
Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les sorties et activités proposées aux adhérents de l'espace jeunesse pour les mois de décembre 2026, janvier et février 2027.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer le tarif des sorties et activités proposées aux adhérents de l'espace jeunesse pour les mois de décembre 2026, janvier et février 2027 comme suit :

Sortie ou activités	Date retenue	Tarif par personne
Illumination Lumigny Safari réserve	18/12/2026	15 €
Bowling Overland	22/01/2027	10€
Karaoké Overland	26/02/2027	8€

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du conseil municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 22/10/2026



Le Maire,
Patrick ROSSILLI

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire.
M. Alexandre CARON